

10 juin 2015

La CAP des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts était présidée par M. Gomez (MAAF) assistée de Mme Deana-Coté (MEDDE). M. Gomez remercie Alain Moulinier dans son rôle de chef de corps et accueille l'arrivée du nouveau chef de corps Patrice Parisé.

Désignation des deux représentants du corps des IPEF pour la Commission de réforme

Les deux représentants approuvés par la CAP sont :

Monique NOVAT (CFDT)

Patrick SIMON (CGT)

Procès-verbal de la CAP précédente

Le PV de la CAP du 12 février 2015 est adopté

Demandes de mutations

Vous trouverez les résultats en cliquant sur le lien ci-dessous :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/IPEF_tableau_10-06-15.pdf

La CFDT, appuyée par l'UNIEPF, demande que l'administration fasse un suivi d'indicateurs permettant de caractériser l'évolution annuelle et interannuelle des demandes de mutations (MEDDE et MAAF) et de leur taux de succès. Ainsi, la CFDT a compté, pour cette CAP, 133 demandes sur postes MEDDE et 151 sur postes MAAF, soit un total **de 284** demandes faites par **132 IPEF** (soit un taux moyen de **2 demandes par agent**). Un agent a fait **13 demandes de mutation** et seize autres agents ont fait, chacun, 5 demandes et plus.

L'administration indique qu'une étude a été faite pour établir que le **taux de succès** des demandes de mutations (en fin de cycle complet) se situait aux environs de **20-30%**. A signaler le cas d'un agent ayant fait six demandes (5 demandes MEDDE et une demande MAAF) : la CAP a failli **lui attribuer le poste MAAF** (qui n'était pourtant que son 6^{ème} choix sur 6), en raison du fait que le tableau de compilation des demandes fait par le CEIGIPEF entre MEDDE et MAAF indiquait un choix "1/6"...

Pour éviter que ce genre d'erreur perdure, l'UNIEPF demande à ce que le formulaire de demande de mutation soit unique, quels que soient les ministères concernés. L'administration fait savoir que cela n'est pas possible et que les agents doivent, en conséquence, continuer de remplir deux formulaires, mais en prenant bien soin de classer leurs candidatures **après voir compilé leurs demandes** MEDDE, MAAF et autres... et, bien sûr, de ne pas changer ensuite leur choix de classement.

Mobilité obligatoire pour l'accès au grade d'ICPEF

Une liste des agents retenus pour l'inscription au tableau d'avancement 2015 au grade d'ICPEF est établie, avec 109 promotions possibles et 95 agents qui seront nommés au 1^{er} juillet 2015: il reste donc 14 agents à nommer, sur une liste complémentaire comportant 25 agents ayant une mobilité obligatoire à faire.

La CFDT rappelle qu'elle ne s'oppose pas au principe général d'une mobilité obligatoire pour le passage en ICPEF, si ce principe est appliqué avec une certaine souplesse et que les secteurs particuliers de l'enseignement technique et de la recherche sont traités de façon spécifique.

L'administration rappelle que pour l'enseignement technique et pour les IPEF spécialistes, des règles spécifiques ont été mises en place pour le passage en ICPEF et continueront d'être appliquées.

Réductions d'ancienneté applicables au 1^{er} janvier 2015 :

La quasi-totalité des agents (1 560) vont bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté. En effet le corps dispose d'une enveloppe de 1 560 mois disponibles. Cependant, comme il y a 1 582 agents susceptibles de recevoir une bonification, il y a donc 22 agents à désigner comme ne bénéficiant pas d'un mois de réduction d'ancienneté...

La note de service du 3 février 2015 prévoit qu'on puisse, notamment pour cause de valeur professionnelle insuffisante, désigner ces agents exclus du bénéfice de la réduction d'ancienneté : un seul agent a été ainsi désigné par les chefs de services... mais cet unique agent était au dernier échelon de son grade, donc non bonifiable ! Au final, les 22 agents désignés seront 16 IPEF au 1^{er} échelon et 6 agents partis en disponibilité depuis le 1^{er} janvier 2015. L'administration précise que la prise en compte de ces réductions d'ancienneté sera effective au 30 juin et que les promotions au 1^{er} juillet 2015 seront faites.

Recours d'un IPEF contre une appréciation pénalisante et une diminution de prime :

L'administration présente l'historique du dossier et propose de ne pas accéder à la demande de l'intéressée (chef de service dans une direction régionale) au motif que plusieurs propositions d'atténuation de l'appréciation avaient déjà été faites par le SG et refusées par l'intéressée.

L'UNIPEF rappelle que l'administration, bien qu'ayant fait appel aux avis du CGEDD et de la MIGT, n'est pas allée au bout du travail d'enquête, notamment en ne prenant pas en compte le contexte particulier de cette direction régionale et l'existence d'autres conflits hiérarchiques.

La CFDT approuve et signale que les relations hiérarchiques dégradées dans cette direction ont déjà été signalées au SG avec un risque réel **de conflits d'intérêts**. En conséquence, ce recours doit être beaucoup plus sérieusement examiné. P. PARISE, chef de corps et Vice-Président du CGEDD, propose le report de l'examen de ce recours pour une prochaine CAP, permettant un complément d'enquête confiée au CGEDD. Cette proposition de **report est acceptée par la CAP**.

La CFDT souligne, de plus, le problème de risque psychosocial dont le SG a déjà été informé et propose que ce risque soit pris en compte dans le complément d'enquête.

Deux recours contre une diminution de taux de prime :

Pour un cas, la CAP, sur proposition de l'administration, considère que l'absence d'entretien professionnel préalable justifie de donner suite au recours (taux relevé à 100%).

Pour l'autre cas, la CAP décide un **report pour complément** d'enquête.

Questions diverses :

- La CFDT questionne l'administration sur le passage envisagé au MEDDE de trois à deux cycles de mutations annuels, en application de la RIM de 2014 relative à l'harmonisation nécessaire entre ministères. L'administration rappelle que la concertation est en cours au MEDDE et qu'aucune décision n'est prise.
- La CFDT, relayée par le CEIGIPEF, rappelle aux services concernés des SG MEDDE et MAAF la nécessité de fournir aux membres de la CAP **une liste des adresses électroniques de tous les IPEF**.

- Aldo Massa, représentant de l'UNICEF à la CAP depuis de longues années, annonce qu'il prend sa retraite, mais qu'il continuera à faire des propositions, notamment pour tenter d'éviter l'avenir bien sombre qu'il voit pour le corps des IPEF. L'administration le remercie pour son engagement et son travail constructif.

Prochaines CAP : 3 novembre 2015 (mutations) 3 décembre 2015 (avancements)

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Philippe HEDRICH MAAF/DGER 06 79 60 33 96

philippe.hedrich@educagri.fr

Nadou CADIC MEDDE/DPMA 01 40 81 97 09

nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr